



SOUTENIR ET METTRE EN PLACE LES INNOVATIONS NECESSAIRES A LA PECHE L'AQUACULTURE ET LES FILIERES EMERGENTES

Soutien au transfert de connaissance- information-diffusion

OBJECTIFS

Ce dispositif, à échelle collective et normande, vise à répondre aux besoins de transfert de nouvelles connaissances ou innovations dans les entreprises du secteur de la pêche, de l'aquaculture, de la transformation et des filières émergentes en encourageant la diffusion des avancées technologiques vers les professionnels et le monde éducatif.

Cette politique a pour objectif de faciliter le transfert de connaissances scientifiques ou de technologies innovantes, plus attractifs et efficaces, afin de faciliter l'accès au public ciblé.

L'objectif est d'inciter les acteurs à intégrer de nouvelles compétences ou pratiques, à partir d'échanges entre professionnels, instituts de recherche ou centres techniques qui peuvent jouer le rôle de vecteurs vers l'innovation.

L'opération vise à soutenir :

- **des actions d'information** supportées par les organismes bénéficiaires de l'aide. Ces actions peuvent prendre la forme de journées d'information, de séminaires, d'expositions, de présentations. Elles peuvent aussi consister à l'élaboration et la diffusion de documents pédagogiques ou de brochures d'informations sur support papier ou multimédia ;
- **des actions de démonstration**. Ces actions peuvent prendre la forme de l'organisation d'une journée d'information dans le but d'expliquer des pratiques nouvelles de production, l'utilisation de nouvelles technologies ou procédés. L'activité peut se dérouler dans une entreprise ou en d'autres lieux tels que les sites de recherche ou plateforme de test.

BENEFICIAIRES DE L'AIDE

Les bénéficiaires sont :

- ✓ Les instituts de recherche publics ou privés ;
- ✓ Les centres de formation ;
- ✓ Les entreprises ;
- ✓ Les organisations professionnelles ou interprofessionnelles ;
- ✓ Les organismes scientifiques ;
- ✓ Les centres techniques ;
- ✓ Les établissements publics.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Activités de démonstration et actions d'information visant la diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques innovantes, déjà testées ou mises au point, en direction des acteurs du secteur de la pêche, de l'aquaculture, de la transformation des produits et des filières émergentes normandes ;
- Il s'agit de soutenir la réalisation de programmes d'actions visant la constitution, l'adaptation et la diffusion de savoirs et de techniques vers les acteurs normands ;
- Les actions s'adressent à un groupe de destinataires normands.

MODALITES D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

Les principes de sélections sont les suivants :

- Pertinence du projet au regard des thématiques prioritaires de la Région ;
- Formes innovantes d'information-diffusion (ingénierie pédagogique et nouvelles formes de communication, de connaissances) permettant d'augmenter l'attractivité de l'information auprès du public ciblé ;
- Qualification de l'organisme et méthodologie.

DEPENSES ELIGIBLES

- Les frais de personnel des formateurs, pour les heures durant lesquelles ils participent à la formation ;
- Les coûts de fonctionnement des formateurs et des participants directement liés au projet de formation tels que les frais de déplacement, les dépenses de matériaux et de fournitures directement liés au projet, l'amortissement des instruments et des équipements, au prorata de leur utilisation exclusive pour le projet de formation en cause. Les coûts d'aménagement sont exclus, à l'exception des coûts d'aménagement minimaux nécessaires pour les participants qui sont des travailleurs handicapés ;
- Les coûts liés au projet de formation : location de salle, prestation de restauration, photocopie de supports....

MONTANT ET MODALITE DE L'AIDE

Type d'aide du dispositif : subvention Région

Taux d'aide régionale : **70% des dépenses totales éligibles HT** (ou TTC si le bénéficiaire n'est pas assujéti à la TVA) avec un plafond d'aides fixé à **10 000 € par projet**.

MODALITES DE DEPOT

Dépôt et instruction des dossiers en ligne sur le site de la Région Normandie

BASES JURIDIQUES EUROPEENNES

Références réglementaires

Régime cadre exempté de notification N° SA.40207 relatif aux aides à la formation, modifié par le N° SA. 58981 prolongé jusqu'au 31/12/2023

